

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : OFFICE DE TOURISME DES SABLONS
Utilisateur : comptaoffsablons comptaoffsablons

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEL_2026_06
Objet :	Modification des conditions particulières de vente Individuels - Billetterie
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-03-04 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	060-528828536-20260304-DEL_2026_06-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 060-528828536-20260304-DEL_2026_06-DE-1-1_0.xml	text/xml	901 o
Document principal (Délibération) Nom original : signe_DELIB 2026_06_CPV_Individuels.pdf Nom métier : 99_DE-060-528828536-20260304-DEL_2026_06-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	896.7 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	12 mars 2026 à 13h42min55s	Dépôt initial
En attente de transmission	12 mars 2026 à 13h43min11s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	12 mars 2026 à 13h43min13s	Transmis au MI
Acquittement reçu	12 mars 2026 à 13h43min32s	Reçu par le MI le 2026-03-12

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'OISE

Établissement Public
Industriel et Commercial
Office de Tourisme
Vexin en Pays de Nacre

OFFICE DE TOURISME
VEXIN EN PAYS DE NACRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - N°06/2026

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Comité de Direction	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
26	26	15

Date de la convocation

Le 19 février 2026

Objet de la délibération :

**MODIFICATION DES
CONDITIONS
PARTICULIÈRES DE VENTE
POUR LES INDIVIDUELS**

L'an deux mille vingt-six et le mercredi 4 mars à dix-huit heures, le Comité de direction de l'Etablissement Public Industriel et Commercial Office de tourisme Vexin en Pays de Nacre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Office de Tourisme Vexin en Pays de Nacre, Oise, sous la présidence de M. Christian GOUSPY, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs Christian GOUSPY, Hugues de LEON, Annie LEROY, Mireille LUTZ, Serge PELLEGRINELLI, Loïc TAILLEBREST, Jean-Jacques THOMAS et Dominique TOSCANI (Titulaires) ; Mesdames et Messieurs Nelly BANSSE, Alice CAMPAGNARO, Daniel CAUCHIES, Martine CONTY, Didier JEANTET, Sylvain TAMBURRO et Christiane TOSCANI (Suppléants) ;

Absents excusés : Mesdames et Messieurs Christophe BARREAU, Francis BOGAERT, Laurent DESMELIERS, Bertrand GERNEZ, Ghislain de BOUTRAY, Romain DAGORNO, Aldjia DAHMOUN, Sabine DUCARUGE, Sylvain DUCLAY, Emmanuelle LAMARQUE, Sylvain LECHATTON, Geoffrey LELEU, Sophie LEVESQUE, Philippe LOGEAY, Thierry MAILLE, Céline MULLER, Lydia OEUVRARD, Flore PREVÔTÉ;

Monsieur Sylvain TAMBURRO assure les fonctions de rapporteur de séance.

Vu les statuts de l'Office de Tourisme,

Vu l'autorisation à commercialiser sous le numéro d'immatriculation des agents de voyages et autres opérateurs prévus à l'art. L 141-3 du Code du Tourisme, N° Atout France IM060200002,

Afin de cadrer la vente de produits touristiques, l'Office de Tourisme se doit de présenter à ses clients des conditions générales et particulières de vente,

Afin de répondre aux évolutions régulières de la réglementation pour la vente de voyages et de séjours, il est nécessaire de mettre en place les conditions de vente de l'Office de Tourisme avec application immédiate aux futurs contrats.

Après en avoir délibéré, Le Comité de Direction, à l'unanimité,

D'approuver les conditions particulières de vente de l'Office de Tourisme Vexin en Pays de Nacre BILLETTERIE et INDIVIDUELS,

D'autoriser la Directrice à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,

Le Président

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le



Christian GOUSPY